CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le collège COLLEGE PIERRE JOANNON,
l'Académie de Lyon et le Département de la Loire

2019 - 2023

SOMMAIRE

PRÉAMBULE
1 - DIAGNOSTIC
2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES
3 - LEVIERS STRATÉGIQUES
4 - LES INDICATEURS
5 - ACCOMPAGNEMENT (AUTORITÉ ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENT)
6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

PRÉAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

Dans la Loire, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et le Département s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.
Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.
Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.
Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des collèges, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.
Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes**.
Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et le département de la Loire pour une durée de quatre ans.
Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 - DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le collège, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte

Le collège Pierre Joannon à Saint Chamond (391 élèves à la rentrée scolaire 2018 dont 113 en 6ième) compose le réseau d'éducation prioritaire avec 3 écoles élémentaires et une école primaire pour un effectif de 92 élèves en CM2. Son secteur de recrutement déborde le REP. L'établissement, comme les deux autres collèges publics de la ville, est en concurrence directe avec l'établissement privé sous contrat Sainte Marie La Grande Grange.
Le public scolaire est socialement défavorisé mais hétérogène.
Les effectifs se stabilisent. Néanmoins à la rentrée 2018, il a été constaté une importante sortie d'élèves en fin de 4ème.De même, une relative paupérisation du public scolaire est constatée depuis 2016.
A la rentrée 2018, Le climat scolaire est préoccupant ; le taux de violence verbale ou physique entre élèves est important, l'irrespect à l'égard des adultes également.
Les taux de réussite au DNB se sont dégradés, notamment pour les élèves issus des CSP favorisées.
Le taux de départ des enseignants titulaires est anormalement élevé compte tenu du fait de la pyramide des âges, constatée et de la faible durée d'ancienneté en poste dans l'établissement.
Enfin, il est établi qu'au niveau des résultats d'orientation 3ème, il existe de fortes disparités au niveau des indicateurs concernant les filles de ceux concernant les garçons. A l'issue de la classe de 2GT, il existe peu de décisions de maintien ou de réorientation. En revanche, l'orientation en Seconde professionnelle, selon les indicateurs APAE, n'aboutit pas obligatoire à une affectation en classe de 1ère de la spécialité choisie.

2/ Points d'appui et d'amélioration

Les Points d'appui sont :

- Une équipe enseignante jeune et investie, mettant en œuvre une pédagogie innovante et différenciée,
- Des équipes de personnels non enseignants stables et engagées,
- Un environnement de travail et d'apprentissage devant connaître, dans les deux prochaines années, une amélioration par la mise œuvre de travaux de réfection et mise en conformité (accessibilité)
- Un contexte budgétaire (entrée en vigueur des nouvelles modalités de calcul de la dotation de fonctionnement) permettant à nouveau d' investir et de fonctionner normalement.

Les points d'amélioration sont :

- Préserver la mixité sociale du recrutement et enrayer la baisse d'attractivité de l'établissement chez les personnels enseignants titulaires.
- Asseoir la réussite scolaire des élèves, notamment en fin de cycle 4, et lutter contre le désengagement dans les apprentissages dès les classes de 6ème et de 5ème.
- Restaurer la sérénité du climat scolaire en instaurant un cadre de fonctionnement sécurisant, transparent pour les élèves ainsi qu'un EDT instaurant une vraie pause méridienne.

- Agir sur la qualité d'accueil et les conditions d'apprentissage des élèves en modifiant structurellement les parties extérieures au bâti.

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

Dans un souci de cohérence et d'efficience, les objectifs du C.O.T et ceux établis relativement au projet de Réseau seront identiques.
En référence au relevé de conclusions précédent, les personnels de l'établissement et des écoles du secteur de recrutement du collège ont établi les axes de travail suivants :

1 - Les Axes stratégiques :

Axe 1 : La langue française comme outil de communication, développer les compétences de compréhension et d'expression chez les élèves
AXE 2 : L'autonomie des élèves, développer leur capacité de travail personnel en classe et hors la classe
AXE 3 : Le partenariat école – famille, une condition indispensable à la réussite des élèves

2 - Les Leviers :

Concernant l'Axe 1, les leviers stratégiques seraient :

- La conduite dans le cadre du projet de Réseau d'Education prioritaire d'une réflexion sur l'acquisition des lexiques,
- L'instauration de temps de lecture ou l'utilisation d'outils communs entre le 1er degré et le second degré permettant aux élèves d'acquérir une compréhension fine de textes lus.

Concernant l'Axe 2, les leviers stratégiques seraient :

- Le dispositif Devoirs faits à mettre en œuvre prioritairement sur les niveaux de 6ème et 5ème en utilisant des dédoublements, des temps de déroulement en cycle, et la constitution de mini équipes pluri annuelles de professeurs.
- La mise en œuvre de projets culturels innovants ayant le même fil conducteur et s'inscrivant dans le cadre d'une démarche expérimentale et collaborative.

Concernant l'Axe 3, les leviers stratégiques seraient :

- La pérennisation du dispositif Ecole ouverte, des événements et des actions en direction du développement du lien Ecole – Familles à l'échelle du Réseau d' Education Prioritaire.
- La participation des parents et de leurs représentants à la vie de l'établissement, à son dynamisme pédagogique en lien avec les acteurs – partenaires du territoire.

3 - Indicateurs.
Un tableau de bord a été constitué en date du 04 02 2019 et il sera complété collégialement par l'ensemble des services.
Il porte sur les domaines suivants :

- Climat scolaire
- Attractivité de l'établissement
- Réussite et Acquisitions scolaires
- Moyens attribués et offre d'enseignement
- Synthèse fonctionnement général.

Seront retenus dans le cadre de l'évaluation du présent contrat d'objectifs, des indicateurs relevant d'APAE et des indicateurs construits en interne.

2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.
Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.
En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

- **Objectif 1 : La langue française comme outil de communication, développer les compétences de compréhension et d'expression chez les élèves**

Pas de quadrivium sans Trivium...Ou le développement des compétences langagières des élèves au bénéfice de la conduite de tous les enseignements

- **Objectif 2 : L'autonomie des élèves, développer leur capacité de travail personnel en classe et hors la classe**

Développer l'appétence et la curiosité intellectuelle en donnant du sens aux apprentissages et en mettant en oeuvre des projets culturels innovants

- **Objectif 3 : Le partenariat école – famille, une condition indispensable à la réussite des élèves**

Développer l'implication des parents dans la vie de l'établissement

3 - LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et le Conseil Départemental de la Loire.
Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

Objectif 1 : La langue française comme outil de communication, développer les compétences de compréhension et d'expression chez les élèves

- Comprendre le sens des mots utilisés pour réussir sa scolarité

La conduite dans le cadre du projet de Réseau d'Éducation prioritaire d'une réflexion sur l'acquisition des lexiques

- Devenir un lecteur confirmé

L'instauration de temps de lecture ou l'utilisation d'outils communs interdegrés permettant aux élèves d'acquérir une compréhension fine de textes lus.

Objectif 2 : L'autonomie des élèves, développer leur capacité de travail personnel en classe et hors la classe

- Devoirs faits prioritairement en 6ème et 5ème

Le programme "Devoirs faits" à mettre en œuvre prioritairement sur les niveaux de 6 ème

- De l'histoire du territoire des connaissances du passé pour créer des objets du futur

La mise en œuvre de projets culturels innovants ayant le même fil conducteur et s'inscrivant dans le cadre d'une démarche expérimentale et collaborative.

Objectif 3 : Le partenariat école – famille, une condition indispensable à la réussite des élèves

- Développement du lien Etablissement - Familles

La pérennisation du dispositif Ecole ouverte, des événements et des actions en direction du développement du lien Ecole – Familles à l'échelle du Réseau d'Education Prioritaire.

- Des parents et des partenaires acteurs impliqués dans une coopération efficiente

La participation des parents et de leurs représentants à la vie de l'établissement, à son dynamisme pédagogique en lien avec les acteurs – partenaires du territoire

4 - LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible

➢ **Objectif 1 : La langue française comme outil de communication, développer les compétences de compréhension et d'expression chez les élèves**

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Note moyenne à l'écrit au DNB et valeurs ajouteés	-7	2
Devenir des élèves de 3ème du collège en fin de seconde GT	66,8	69%

Note moyenne à l'écrit au DNB et valeurs ajouteés

Pertinence : La maîtrise du langage est un élément déterminant à la réussite scolaire (cf. publication de la DEPP de Juillet 2016 intitulée : CÈDRE 2015 - Nouvelle évaluation en fin de collège : compétences langagières et littératie).

Devenir des élèves de 3ème du collège en fin de seconde GT

Pertinence : La maîtrise du langage est un élément déterminant à la réussite scolaire (cf. publication de la DEPP de Juillet 2016 intitulée : CÈDRE 2015 - Nouvelle évaluation en fin de collège : compétences langagières et littératie). % des élèves s'engageant sur un bac 2021 en série générale

➢ **Objectif 2 : L'autonomie des élèves, développer leur capacité de travail personnel en classe et hors la classe**

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux moyens de participation par exercice, d'élèves engagés dans le dispositif Ecole ouverte sur les activités scolaires et culturelles	10%	95%
Taux d'emprunt moyen des ouvrages et des revues empruntés par élève au CDI	1	5 à 6

Taux moyens de participation par exercice, d'élèves engagés dans le dispositif Ecole ouverte sur les activités scolaires et culturelles [indicateur local]

Description de l'indicateur : Recensement, pour chaque session, du nombre sans doublon d'élèves participant / nombre de places ouvertes sur les activités décrites et calcul d'une moyenne arithmétique globale pondérée

Pertinence : Plus l'élève est autonome et en réussite scolaire, plus il développe un lien d'attachement avec l'établissement et plus il s'engage volontairement en direction d'activités cognitives

Taux d'emprunt moyen des ouvrages et des revues empruntés par élève au CDI [indicateur local]

Description de l'indicateur : Nombre moyen d'ouvrages ou de revues empruntés sur une année par élève scolarisé dans l' établissement

Pertinence : Des élèves autonomes et impliqués dans leurs apprentissages sont régulièrement de bons lecteurs. Le temps d'¼ heure de lecture quotidienne obligatoire devrait contribuer à développer la curiosité intellectuelle des élèves et augmenter naturellement le nombre d'ouvrages ou de revues empruntés par élève.

➢ **Objectif 3 : Le partenariat école – famille, une condition indispensable à la réussite des élèves**

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Devenir des élèves de 3ème du collège en fin de seconde PRO	79,2	86
Taux moyen de participation des parents aux différentes réunions	30%	60 à 70%

Devenir des élèves de 3ème du collège en fin de seconde PRO

Pertinence : Un lien positif de confiance avec les familles des élèves les plus en difficulté doit se construire bien en amont de la classe de 3ème afin de créer un véritable parcours formatif porteur de réussite.

Taux moyen de participation des parents aux différentes réunions [indicateur local]

Description de l'indicateur : % moyen de responsables légaux présents aux différents réunions d'information organisées à l'attention des familles des élèves

Pertinence : Les parents d'élèves des CSP défavorisées et/ou des élèves en difficulté sont globalement moins représentées au différentes réunions organisées par le collège. Au regard de la population scolaire et de sa répartition entre les différentes CSP, nous constatons une sur-représentation des parents d'élèves des CSP favorisées ou des élèves ayant un parcours scolaire en réussite. Il est important de rechercher à tisser, à nouveau, du lien avec l'ensemble des familles afin de construire une relation de confiance porteuse de réussite et facilitant la co-éducation.

5 - ACCOMPAGNEMENT (AUTORITÉ ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENT)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

Collectivité de rattachement

- **Conseil départemental de la Loire**

- Accompagner le développement d'une démarche projet afin de favoriser l'engagement des collégiens
- Accompagner l'établissement dans l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) afin de renforcer son usage (attractivité du collège)
- Accompagner l'établissement dans la mise en oeuvre d'actions culturelles en s'appuyant sur les partenaires du Département, afin de favoriser l'ouverture culturelle

6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

Ce contrat prend effet à partir du 1er septembre 2019 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure). Il expire à la date du 31 août {fin}. Il est procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.
Ce contrat d'objectifs est établi et signé en quatre exemplaires originaux.

Date de présentation au Conseil d'Administration : .....
Vote du Conseil d'Administration : .. vote(s) pour, .. vote(s) contre, .. abstention(s)

A ....., le ..... Le chef d'établissement	A ....., le ..... L'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des services de l'Education nationale de la Loire
A ....., le ..... La Rectrice de la région académique Auverge-Rhône-Alpes, Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités	A ....., le ..... Le Président du conseil départemental de la Loire